

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à Mme HAY Salomé), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 02/06/2021

5. Diagnostic énergétique du restaurant scolaire et des écoles : convention d'action spécifique avec le SEHV – Service ESP87.

Par délibération en date du 28 mars 2012, le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune au service Energie Service Public (ESP) 87 du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et la signature d'une convention d'adhésion précisant les conditions de réalisations, par le service ESP87 du SEHV maître d'ouvrage, des études sollicitées par les collectivités adhérentes.

Dans le cadre de cette adhésion Boisseuil a déjà pu bénéficier d'un bilan énergétique du patrimoine de la collectivité,

Au vu des projets à venir il est proposé de mandater le service ESP87 pour la réalisation d'une étude supplémentaire afin de disposer d'un diagnostic énergétique des deux écoles et du restaurant scolaire concernés par une extension/réhabilitation. Cette étude permettra d'évaluer la faisabilité technique, économique, financière et environnementale d'un projet de rénovation des bâtiments existants.

L'étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEHV, au moyen d'un marché qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.

Le service ESP87 établira une convention afin de valider le contenu, le coût et le délai de réalisation de ces études.

Les études sont financées par le SEHV qui règle directement l'entreprise dans les conditions du marché passé par le syndicat. La commune remboursera le syndicat, sur la base du coût réel TTC des études, après émission par le SEHV d'un titre de recouvrement après le solde de ces études. L'estimation des études est de 8 229 €.

Dans le même temps, le SEHV octroie une subvention établie conformément à la délibération du syndicat en date du 16 novembre 2010. Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subventions auprès des différents partenaires, la commune ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminée à hauteur de 80% du montant HT de ces études (à l'exception des études qui répondraient à une obligation réglementaire et des réunions supplémentaires demandées par la collectivité). Ce montant constitue un montant maximum d'engagement du SEHV.

Cette subvention résulte de la volonté des élus du SEHV d'accompagner ses adhérents dans leurs démarches d'action dans le domaine des économies d'énergies. Ces études étant la base indispensable à la mise en œuvre raisonnée de ces actions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à solliciter la maîtrise d'ouvrage du SEHV de la Haute-Vienne pour la réalisation de cette étude,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SEHV de la Haute-Vienne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

